



FETE DE LA MUSIQUE DIMANCHE 21 JUIN 2026

Fiche de pré-inscription commerçants



à compléter dans sa totalité

A retourner AVANT LE 29 MARS 2026 à l'adresse suivante :

Mairie de Chartres – Place des Halles
ou par mail : evenementiel@agglo-ville.chartres.fr

Horaire de fin des concerts 0 h 30.

Nom du commerce _____

Adresse : _____

Téléphone portable : _____ **E-mail :** _____

Nom de scène du groupe : _____

Nombre de participants (musiciens, chanteurs...) : _____

Style de musique : (blues, chorale, classique, folk, gospel, hip-hop, jazz, karaoké, percussions, rap, reggae, rock, techno, autre à préciser) _____

Merci de fournir un extrait vidéo, audio ou lien internet _____

Horaires :: _____ **Durée du concert :** _____

Temps de montage : _____ **Temps de démontage :** _____

Matériel prévu : _____ **+ fournir un plan de l'installation**

Pompe à bière : : oui / non **Si oui, quel emplacement exact :** _____

Utilisation image

• Autorise – autorisons, le service événementiel et le service communication de la ville de Chartres et de Chartres métropole à l'occasion de la fête de la musique 2026, à se faire photographier et/ou filmer et à utiliser la ou les photos sur tous les supports d'information ou de communication imprimés ou numériques à but non lucratif édités par la Ville et Chartres Métropole ainsi que sur tous les réseaux de communication, y compris télévisuels ou internet, accessibles en France pour promouvoir cette manifestation.

Ecrire lisiblement et en LETTRES CAPITALES.

Cette fiche permet la gestion des emplacements et du programme édité à l'occasion de la Fête de la Musique.

Pour tout renseignement :

Veuillez-vous adresser au Service événementiel
Agnès PHILIPPE 02 37 18 47 59
evenementiel@agglo-ville.chartres.fr



Important :

Un courrier vous sera envoyé début juin pour :

- vous confirmer ou non votre participation et vous préciser votre emplacement,
- vous communiquer les coordonnées du contact de l'organisation,
- vous préciser l'accès sur site (consignes de sécurité, les horaires, etc.).

Le programme des passages sur « scène » est mis en place par les organisateurs, en fonction du nombre d'inscriptions. Les participants s'engagent dès leur inscription à respecter ce futur planning.

La Ville de Chartres se réserve le droit d'annuler toute participation pour le non respect du cahier des charges.

Protection des données personnelles :

Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par **la Ville de Chartres**.

Le responsable de traitement s'engage, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de l'image ainsi que des commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à la vie privée, à la dignité et à la réputation de la personne.

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour la gestion de la fête de la musique.

Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 18 mois. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité au service événementiel et animations, Cabinet du Maire, à la délégation à la sécurité et à la tranquillité publique, aux services de police et aux services de la Préfecture et, le cas échéant, à nos cocontractants. Les cocontractants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément à la loi « *informatique et libertés* » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ces droits en contactant les délégués à la protection des données personnelles, par mail à l'adresse **dpo@agglo-ville.chartres.fr**.

La mise à jour des informations recueillies dans ce questionnaire peut se faire directement auprès du service de l'événementiel et des animations compétent evenementiel@agglo-ville.chartres.fr.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

Date et signature du demandeur,

Fait le ____ / ____ / 2026 à _____

Nom et signature